Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20260302-COM20260217-DE

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance
Du Conseil municipal du 2 mars 2026

Nevez
Pays des Pierres Debout
Bro Mein Zao

L'an 2026, le 2 mars 2026 à 18 heures, le Conseil municipal de NEVEZ, légalement convoqué le 25 février 2026, s'est réuni en mairie de NEVEZ, sous la présidence de **Monsieur Dominique GUILLOU, Maire**.

Etaient présents : M. Dominique GUILLOU, Mme Yveline GOURLAOUEN, M. Jean-Louis BLOT, Mme Françoise DERVOUT, M. Nicolas LE GOFF, Mme Cathy BERTHOU, M. Gérard MARTIN, Mme Laurie BREBANT, M. Olivier MICHAL, M. Jean-Luc ESCHERICH, M. Pierre THIERRY, Mme Annick ROGARD, M. Alain BACCON, Mme Maryvonne JAFFREZOU, M. Serge LE TOUZE, Mme Etiennette BERNAUD, M. Patrice RIGOLLET, Mme Gaëlle KERVAREC-LE BORGNE.

Les conseillers absents suivants ont donné procuration de voter en leur nom :

Mme Céline RIGOUS à Mme Yveline GOURLAOUEN

Mme Laure MARCHAND à Mme Cathy BERTHOU

M. Philippe AUDUGE à M. Dominique GUILLOU

Mme Anne-Marie LE DOEUFF à M. Nicolas LE GOFF

Le conseiller suivant était absent :

René BONNEL

Le secrétaire de séance :

Mme Cathy BERTHOU est élue secrétaire de séance.

Membres en exercice : 23
Quorum : 12
Présents : 18
Procuration : 4
Absent : 1

Délibération 2026 02 17- Vie culturelle- Approbation de la convention d'engagement avec l'association Danse à tous les étages

Rapporteur : C. RIGOUS

Dans son projet de territoire 2020-2026, CCA entend promouvoir la culture comme levier de développement, facteur d'attractivité du territoire et vecteur d'identité territoriale. Ainsi, depuis quatre ans, CCA soutient, à travers les objectifs de son plan d'accompagnement, l'association Danse à Tous les Étages (DATLE) pour un ensemble d'actions culturelles et artistiques en danse sur tout le territoire de l'agglomération, et notamment le festival Cap Danse.

Aussi, la commune de Névez participe depuis 4 ans à l'organisation du festival CAP Danse sur son territoire, à travers une convention d'engagement avec l'association Danse à Tous les Étages. Cette convention permet principalement de déterminer un lieu de présentation pour la proposition artistique retenue. La commune met également à disposition de l'association, dans la limite de ses capacités existantes, du matériel (chaises, tables, …).

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20260302-COM20260217-DE

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance
Du Conseil municipal du 2 mars 2026

Il est aussi précisé que la commune participe à hauteur de 700 € à l'organisation de l'évènement annuel.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 1611-4 ;

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;

Considérant que la présence convention a pour objet de fixer les modalités de mise en œuvre du festival Cap Danse sur la commune ;

Considérant que la commune souhaite promouvoir la culture, facteur d'attractivité du territoire et vecteur d'identité territoriale à travers sa participation au festival Cap Danse organisé par l'association Danse à Tous les Étages ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité (2 votes contre : A. ROGARD, F. DERVOUT et 1 abstention : G. MARTIN), décide :

- d'approuver la présente convention d'engagement avec l'association Danse à Tous les Étages, annexée à la présente ;
- de donner pouvoir au Maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Dominique GUILLOU,

